

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1116>



Soutien à Madame Makombo et à ses 4 enfants

2nd courrier de la FSU 89 à l'IA de l'Yonne

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Dossiers - Solidarité avec les sans-papiers -



Publication date: lundi 12 septembre 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Sens, lundi 12 septembre 2005

Objet : problème concernant la scolarisation des enfants de Mme Makombo (suite)

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Madame Makombo est venue ce matin à Sens, amener sa fille Grâce à la porte du collège Mallarmé. Après discussion et présentation d'une attestation qui change les données objectives de la situation de la jeune élève, Monsieur le Principal a bien voulu lui autoriser l'accès à sa classe.

Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de prendre en considération la décision prise par Madame Makombo de domicilier, à partir de ce jour, sa fille à Sens, à proximité du collège Mallarmé, et d'autoriser Grâce à continuer sa scolarité dans cet établissement.

Nous vous rappelons que le désir de Madame Makombo est d'obtenir l'autorisation de rester sur le territoire français et de trouver logement et emploi dans le Sénonais.

Nous continuons de penser qu'il est pour le moins prématuré d'envisager le changement d'école, collège et lycée des enfants. Leur situation est fragilisée, leur équilibre menacé : ils ont grandement besoin de repères et de continuité, l'enseignant que vous avez été et que vous restez le comprend fort bien.

Sachez que nous continuons de refuser toute décision imposée à Mme Makombo et ses enfants.

Nous vous l'écrivions dès jeudi dernier : **nous jugeons très négativement l'obstination des Pouvoirs publics à refuser de répondre favorablement aux demandes de Madame Makombo et comprenons très mal que l'Education nationale s'associe de quelque façon que se soit aux diverses pressions et tracasseries dont cette dame et ses enfants font l'objet.**

Nous restons persuadés qu'une solution apaisée, humaine et respectueuse des personnes, du droit et des valeurs fondatrices de l'identité républicaine de notre pays peut être décidée.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, au nom de la FSU 89, l'expression de notre respect et de notre volonté à tout faire pour que ce délicat problème soit réglé avec humanité.

Pour la FSU 89 : Jacques Pioch.



Fédération Syndicale Unitaire

La police qui empêche une enfant d'aller à

l'école, c'est inacceptable !

Dites-le en inondant la préfecture avec des mails d'indignation (courrier@yonne.pref.gouv.fr) ou des appels au 03 86 72 78 09.

Signez la pétition !

syndicat **n**ational des **e**nseignements de **s**econd degré